

Rallye Sprint et X BDC été 2020



Règlement Particulier

C'est avec plaisir que le Club Rallye Auto de la Baie (CRAB) vous invite à son Rallye Sprint et Rallye X BDC qui se tiendra les 5 et 6 septembre à New Richmond.

- **Autorité sportive**

La tenue du Rallye Sprint et un Rallye X se dérouleront conformément au règlement sportif national de L'Association Canadienne de Rallye (Canadian Association of Rallysport CARS), au règlement Rallye Sprint et Rallye X de Rallye Sport Québec (RSQ). Ces documents peuvent être obtenus sur les sites web des différentes associations.

www.carsrally.ca/fr/

www.rsq.qc.ca/

L'organisation de l'événement se réserve le droit d'annuler la tenue des rallyes si elle juge que le nombre d'inscriptions n'est pas suffisant ou que les mesures sanitaires en place changent au cours des prochaines semaines et pourraient empêcher la tenue de l'événement au plus tard le 24 août 2020.

- **Comité organisateur**

Club Organisateur	:	Club Rallye Auto de la Baie
Coordonnateur	:	Danny Hudon
Directeur de course	:	Marc Dimock
Commissaire	:	François East
Registraire & inscription	:	Danny Hudon
Responsable des routes	:	François Leblanc
Responsable de la sécurité	:	Maxime Bujold
Responsable des contrôleurs:		Caroline Moreau
Inspection technique	:	Sébastien Landry
Compilation des résultats	:	Rally Scoring

- **Championnat**

Le Rallye Sprint et le Rallye X BDC 2020 font partie des différents championnats sanctionnés par RSQ

Catégorie

Rallye X

- Pilote n'ayant jamais participé à un Rallye de performance
 - Divisé en 2 classes, 2RM et 4RM.
- Pilote ayant déjà participé à un Rallye de performance
 - Divisé en 2 classes, 2RM et 4RM.
- **L'organisation se garde le droit de reclasser un pilote avant le début du rallye si elle juge que celui-ci n'est pas inscrit dans la bonne catégorie pour diverses raisons.**
- Les voitures seront envoyées sur le parcours une à la fois

Rallye Sprint

- Divisé en 2 classes, 2RM et 4RM.
- Les voitures seront lancées aux 2 minutes dans les spéciales du samedi. Pour les spéciales du dimanche, puisqu'elles seront sur circuit fermé, les voitures seront une à la fois sur le circuit.

- L'ordre de départ sera déterminé selon l'expérience et la vitesse des pilotes (même principe que les rallyes de performance) pour minimiser le risque de dépassement. (Plus rapide en premier)
- **Route**

Les épreuves se dérouleront sur une surface de gravier et une petite portion asphaltée.

- **Déroulement de l'événement**

La journée du samedi 5 septembre sera consacrée au Rallye Sprint avec environ 50km de spéciales chronométrées.

La journée du dimanche 6 septembre sera celle pour le Rallye X avec environ 20km de spéciales chronométrées.

Horaire du samedi 5 septembre 2020

8h00 à 9h30 : Inscription et inspection technique
 9h30 à 11h00 : Passage en parade pour reconnaissance des spéciales
 12h00 : Début du Rallye Sprint
 18h00 approx : Fin du Rallye Sprint

Horaire du dimanche 6 septembre 2020

8h00 à 9h00 : Inscription et inspection technique
 9h00 à 10h00 : Passage en parade pour reconnaissance des spéciales
 10h30 : Début du Rallye X
 16h00 approx.: Fin du Rallye X

- **Emplacement du Quartier Général**

Terrain à St-Edgar (Adresse à venir) Samedi 5 septembre

Parc Industriel de New Richmond rue Armand-Lelièvre Dimanche 6 septembre

- **Inspection technique**

Au Quartier Général

- **Coût inscription**

Inscription Rallye Sprint (Inclus Sprint et X)	240\$
Inscription Rallye X	180\$
Carte de membre C.R.A.B.	50\$

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site web du Rallye auto Baie-Des-Chaleurs au www.rallyebdc.com sous l'onglet Rallye Sprint et X

**** UN MAXIMUM DE 25 INSCRIPTIONS TOTALE SERA ACCEPTÉ****

- **Paiement**

- Via Virement Interac envoyé au : info@rallyebdc.com
- Via carte de crédit (Paypal) lien disponible au : <https://rallyebdc.com/faire-paiement/>

Admissibilité

Toutes les personnes reliées à l'événement, que ce soit comme participants, officiels, équipes de service, etc., doivent signer le formulaire d'exonération de l'assurance. Canadian Association of Rallysport 104 2020

Chaque membre d'équipage doit être membre en règle 2020 du Club Rallye Auto de la Baie (CRAB) disponible au <https://rallyebdc.com/membership/> ou tout autre club affilié à Rallye Sport Québec (RSQ). Les compétiteurs doivent se conformer aux règlements sportifs de Rallye Sprint et Rallye-X de CARS.

Chacun des concurrents devra posséder au minimum la licence de compétition 2020 émise par RSQ pour participer au Rallye Sprint et rallye X. Disponible au https://docs.google.com/forms/d/1BMC_KfVKnKhI00MkyEQstwzww98kaeMuMtk0W-eP2wY/viewform?edit_requested=true

Une licence de compétition émise par CARS pour un rallye de performance 2020 est valide.

Pendant l'événement, les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout véhicule ou personne de continuer à participer à l'événement pour des raisons de danger potentiel dû soit à l'état du véhicule ou à la conduite de la personne.

Permis de conduire pour le membre de l'équipage inscrit comme pilote

Certificat d'immatriculation du véhicule inscrit.

Preuve d'assurance responsabilité publique couvrant le véhicule inscrit.

Dans le cas où le propriétaire du véhicule n'est pas inscrit comme pilote ou copilote, une autorisation écrite du propriétaire est nécessaire;

Pour tout participant (pilote et copilote) n'ayant pas l'âge de la majorité, une permission écrite signée par un des parents ou tuteurs;

Les numéros de compétition et autres décalques fournis par l'organisation devront être affichés sur la voiture. Ils seront remis avec la fiche des compétiteurs lors de l'inscription

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Danny Hudon à dhudon33@hotmail.com ou au 581-886-1207

Rallye X : Équipement de sécurité et éligibilité d'une voiture

- Tout compétiteur participant à des épreuves de classement, devra porter un casque conforme aux normes de CARS section 11.1.6
- Une voiture participant au Rallye X n'a pas besoin d'arceau de sécurité, elle doit être plaquée et assurée pour circuler sur les routes et en bon état de fonctionnement. Aucun objet libre ne doit être dans la voiture, tous les objets nécessaires devront être fixés solidement.

Rallye Sprint : Équipement de sécurité et éligibilité d'une voiture

Véhicules :

- Le véhicule utilisé doit être basé sur un modèle de production, à habitacle fermé et à châssis, pour être admissible.
- Les véhicules dont le moteur est suralimenté doivent être équipés d'une bride de 32mm ou 34mm
- Tous les véhicules en compétition doivent être en bon état et les éléments suivants, en particulier, doivent être adéquats et fonctionner correctement : le système de freinage, l'avertisseur sonore, les essuie-glaces, toutes les lumières extérieures exigées par la loi, les pneus et le système d'échappement.
- Tous les véhicules en compétition doivent avoir des anneaux de remorquage tel qu'exigé
- Les véhicules doivent être conformes aux normes de bruit tel qu'exigé par la loi
- Tous les éléments libres doivent être solidement arrimés pendant le rallye, y compris les articles dans le coffre.
- L'état de la mécanique et la sécurité du véhicule sont la responsabilité du compétiteur.
- **Équipement de sécurité:**
 - Équipements obligatoires :
 - Le pilote et le copilote doivent porter des casques répondant à l'article 11.1.6 ou à la norme Snell SA2000. Les casques doivent être en bonne condition sans dommage ou défaut visibles.

- Chaque compétiteur doit porter un système de retenue frontale de la tête (RFT) qui répond à l'article 11.1.7.
- Les compétiteurs doivent transporter : 2 des extincteurs conformes à l'article 12.3.4 2 une trousse de premiers soins conformes.
- Des triangles autoporteurs et réfléchissants, conformes à 12.3.6 (à noter : leur emplacement dans le véhicule)
- Un filin de remorquage conforme à 12.3.16 (à noter : tout le filin doit être dans le véhicule de compétition lorsqu'il n'est pas utilisé.)
- Des harnais de sécurité d'au moins 5 points d'attache doivent être installés pour le pilote et le copilote, ne doivent pas dépasser 20 ans après la date de péremption Les harnais doivent être en bonne condition, sans défaut visible.
- Armature de sécurité Tous les véhicules doivent être équipés d'une cage de protection. Toutes les cages doivent avoir au moins six points d'attache, une entretoise de portière par côté, ainsi qu'une entretoise diagonale dans l'arceau principal. Il est fortement recommandé que l'armature de sécurité réponde à l'article 12.3.2. Règlement national de rallye 105 2020 Toutefois,
- Les cages présentement approuvées par CARS ou installées dans des véhicules dont le carnet de bord CARS a été émis après 2000 sont acceptables
- Les cages installées dans des véhicules dont le carnet de bord CARS a été émis avant 2000 peuvent être acceptables si elles ont six points d'attache, deux entretoises de portière, et au moins deux entretoises diagonales dans l'arceau principal.
- Les cages installées dans des véhicules de course dont le carnet de bord a été mis par une autorité sportive relevant d'ASN Canada FIA pourraient être acceptées après avoir été approuvées par un inspecteur technique régional.de CARS.
- D'autres types de cages, si elles sont approuvées par l'inspecteur technique régional, peuvent être acceptés. Les garnitures de protection doivent être conformes à l'article 12.3.2.6. Les cages de protection et les arceaux de sécurité peuvent être boulonnés au plancher. Les normes concernant les plaques de montage sont les mêmes que pour les cages soudées.
- Les sièges doivent être des sièges de course monobloc à dossier fixe approuvés par la FIA, . Les sièges doivent être en bonne condition, sans défaut visible et ne doivent pas dépasser 20 ans après la date de péremption.
- Des combinaisons de course conformes à l'article 11.1.8 sont obligatoires.



MESURES SANITAIRES POUR TENIR UN ÉVÉNEMENT DE RALLYE AUTOMOBILE

Pour les règles, consignes et protocole de base, veuillez référer au Guide de reprise des activités – voir lien : <http://www.education.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués-de-presse/detail/article/pandémie-de-la-covid-19-reprise-graduelle-des-activités-sportives-de-loisir-et-de-plein-air/>

Mesures spécifiques au rallye

- À bord du véhicule, le port du masque ou couvre-visage est nécessaire lors des transports à moins que les deux équipiers habitent à la même adresse;
- Favoriser le port d'un casque intégral (« full face ») pour chacun;
- si l'utilisation du masque ou couvre-visage n'est pas possible lors du port du casque, un balaclava couvrant le nez et la bouche (cagoule intégrale) devra être porté;
- Utiliser un système d'amplification de la voix (système de communication inter-casque);
- Désinfecter / nettoyer les parties touchées dans l'habitacle (volant, bras de transmission, interrupteurs, tableau de bord, intérieur des portières, poignées, etc.) avant et après l'activité;
- Lavage des mains et distanciation sociale de 2 mètres avec les bénévoles et autres compétiteurs en tout temps et si la distanciation physique n'est pas possible, le port du masque ou couvre-visage est nécessaire;
- Pas de zone de spectateurs;
- Inscriptions électronique seulement;
- Éviter au maximum l'échange de documents papier;
- Éviter le regroupement possible de plus de 50 personnes;
- Pas de départ protocolaire ni de célébration à l'arrivée;
- Pour les déplacements inter régions éviter les arrêts non essentiels en chemin;

- Respecter toutes les autres règles et mesures d'hygiène en vigueur.

Procédure échange de temps / carton entre équipes & contrôleurs

L'équipage devra récupérer son carton de temps avant chaque étape au quartier. Un bénévole sera attitré à remettre les cartons au quartier général pour minimiser l'échange.

Au début de chaque spécial, le contrôleur indiquera verbalement au co-pilote le temps à indiquer sur carton. Le contrôleur tiendra un registre de temps et prendra une photo du carton pour valider en cas de doute.

À la fin de chaque spécial, le contrôleur indiquera verbalement au co-pilote le temps à indiquer sur carton. Le contrôleur tiendra un registre des temps et prendra une photo du carton pour valider en cas de doute.

À la fin de l'étape et au retour au quartier général, le contrôleur indiquera verbalement au co-pilote le temps à indiquer sur carton. Le contrôleur tiendra un registre des temps et prendra une photo. Cette photo sera transmise à la compilation.

L'équipage devra déposer son carton de temps dans une boîte au quartier général, celui-ci ne sera plus touché à moins qu'une validation soit nécessaire.

Si le carton doit être manipulé pour vérification, celui-ci sera manipulé par un bénévole désigné [qui devra se laver les mains avant et après la manipulation](#).

Note concernant le port de gants : en aucun cas, le port de gants soustrait la nécessité du lavage de mains fréquent et une attention particulière doit être portée au risque de contamination croisée.

CALENDRIER D'ACTIVITÉS PRÉVUES

5 & 6 septembre	Rallye de New-Richmond	Sprint + Rallye X
11 & 12 septembre	Rallye Défi	Sprint + Rallye X +? performance régional
23 & 24 octobre	Rallye de Charlevoix	performance régional & national